

Conseil de quartier – secteur 3

12 décembre 2023 – salle des mariages – 19h30

Ensemble pour une démocratie participative

Présents :

- 10 habitants
- Didier FISCHER, Maire
- Nathalie GERVAIS, Conseillère Municipale déléguée à la participation citoyenne
- Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux
- Aliya JAVER, Conseillère Municipale (Rapporteur référent)
- Olivier RACHET, Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des réseaux et à la mise en place des zones 30
- Jamel TAMOUM, Conseiller délégué aux travaux
- Xavier GIRARD, Conseiller Municipal (Rapporteur référent pour l'opposition)

Prise de parole de Monsieur le Maire :

M. le Maire remercie le public et les élus présents. Il évoque la finalité des Conseils, à savoir, proposer des projets lors d'une première réunion, projets qui, s'ils sont réalisables, sont soumis au vote des administrés lors de la seconde réunion de l'année.

M. le Maire note la faible participation des habitants ce soir – 10 personnes.

M. le Maire informe les personnes présentes de la nomination de Mme Nathalie GERVAIS sur les fonctions de Vice-Présidence du conseil de quartier, mais également sur les différents secteurs de la démocratie de proximité.

Rappel des orientations :

M. le Maire rappelle que la première réunion qui a eu lieu le 5 juin dernier a permis de balayer les différents sujets en faisant émerger certains projets. Il précise que le budget alloué pour la réalisation desdits projets est de 15 000 € en investissement comme en fonctionnement.

Un certain nombre d'actions ont déjà été menées depuis la mise en place des conseils de quartiers.

De même, de nombreux projets ont pris forme au sein de la ville :

- La réfection des sentes, qui comprend le revêtement des sols et l'éclairage, a débuté en 2022. La commune bénéficie d'un financement du département via une dotation au titre des amendes de police à hauteur d'environ 60 à 80 % du coût de l'opération. Pour 2024, sont programmées les sentes de la Harde, de la Meulière et du forgeron. Le programme de rénovation de l'ensemble des sentes devrait s'achever au plus tard en 2025. Le coût estimé pour les travaux restant à venir avoisine les 120 000 €HT. Des cofinancements seront recherchés.

- Les travaux d'isolation thermique du théâtre sont quasiment achevés. Une VMC double-flux a été installée pour une meilleure gestion de la température des locaux, quelque-soit la saison.



Des projecteurs à LED ont remplacé l'ancien éclairage, générant une économie de 35 %. Il ne reste plus que la pose de quelques volets en façade. Le budget de cette rénovation s'élève à plus de 1 200 000 € avec un cofinancement à hauteur de 56 %.

- La réfection des locaux de la R.A. avance. Les salles de bains ont été aménagées dans 30 studios. Les travaux se poursuivent au niveau du rez-de-chaussée (salle à manger – salle d'activité).

- Les travaux de voirie dans la résidence des acacias sont en cours et permettront notamment la création de places de stationnement et un aménagement paysager. Ceux-ci devraient durer jusqu'à fin 2024.

- Une réflexion est menée sur la circulation dans Coignières, autour de la Mairie (rue de Neauphle, rue des Etangs, rue des Merciers, etc...), avec une expérimentation de « Zone 20 », dénommée « Zone de Partage ». Si celle-ci est positive, une généralisation sur l'ensemble des allées sera envisagée.

- Une assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée concernant le programme d'aménagement du parc de la Prévenderie. Il consiste en la réfection ou le remplacement des jeux, la création d'un boulodrome et d'un espace dédié à l'événementiel, la végétalisation de l'ensemble et enfin la réfection des clôtures et des portails d'accès.

- La réfection totale de l'école Bouvet débutera en janvier 2024.

- Les travaux pour l'étanchéité de la toiture de la partie élémentaire de l'école Pagnol se feront d'ici l'été prochain. La partie maternelle sera traitée en juillet/août 2025. Ce projet était envisagé au cours de la prochaine mandature, mais l'urgence nécessite d'agir dès à présent.

- Une proposition d'aménagement d'un parking sur la butte en bordure du site de Castorama a fait l'objet d'une étude pour pallier le manque de stationnement rue du Bosquet et rue des Louveries. Celle-ci, en raison du coût et des difficultés rencontrées, n'a pas été retenue. En remplacement, il a été décidé de modifier l'actuelle zone de stationnement située rue des Louveries. Un stationnement en bataille sera réalisé courant 2024, en modifiant l'existant afin de créer 35 places (dont 1 PMR), pour un coût d'environ 40 000 € de travaux voirie et de 10 000 à 15 000 € pour le marquage au sol.

Monsieur le Maire est interpellé par une habitante au sujet de la localisation de la future salle de prière. Elle souhaite savoir qui a déterminé le lieu de l'implantation.

Réponse : M. le Maire rappelle que la salle de prière sera édifiée dans le prolongement de l'actuel lieu de prière. Le futur bâtiment permettra d'accueillir les fidèles dans des conditions décentes (et non plus sous une tente), et sera doté d'une salle pour dispenser les cours d'éveil à la religion pour les enfants. La surface au sol sera de 260 m² et le positionnement du bâtiment légèrement en retrait. Enfin, le permis de construire, qui respecte les prescriptions du PLU, est en cours d'instruction. Ce sont les fidèles qui financeront l'intégralité de l'opération.



Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nathalie GERVAIS pour une présentation générale :

Présentation générale par Mme GERVAIS :

Mme. GERVAIS rappelle que le conseil de quartier est un espace de dialogue permettant à chacun de s'exprimer. Une charte a été rédigée et précise l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartiers.

Un registre est déposé à l'accueil de la Mairie pour que chacun puisse faire part de ses observations et préoccupations.

Elle évoque les dates des prochains conseils de quartiers.

Mme GERVAIS fait état des changements en ce qui concerne les Elus représentants des conseils de quartiers.

Enfin elle détail les différents projets soumis au vote :

Projet n° 1 : Aménagement, végétalisation et embellissement des placettes (24 réparties sur les secteurs 1 et 2). Coût estimé de 2 à 3 000 € par placette. Ce projet n'a pas pour but de permettre un désengagement de la commune concernant l'entretien des espaces verts. Il repose sur la participation des habitants avec le service des espaces verts de la commune, qui pourra les orienter et les conseiller sur les différentes solutions, et les accompagner pour la réalisation. Une projection vidéo des différentes placettes est effectuée, afin de réfléchir à un ordre de priorité. La placette n°1 de l'allée de la Serfouette pourrait servir de test. Il sera envisagé de poursuivre cette opération si le résultat correspond aux attentes, à raison de 2 ou 3 placettes par an selon les possibilités.

Projet n° 2 : Entretien du chemin de halage (chemin des rigoles royales). Le tronçon retenu n'est pas encore définitif. Le projet consiste à assurer l'entretien du chemin de halage, sur une distance de 4 kilomètres environ et une largeur d'un mètre, pour permettre aux administrés de s'y promener en toute saison. Le tronçon emprunte le chemin de halage mitoyen du lit des rigoles, en parallèle de la rue du Mesnil et jusqu'à la raffinerie du midi. Le SMAGER (syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles) étant propriétaire, il sera nécessaire de le saisir au préalable. Pour information, ce dernier n'assure qu'un entretien annuel à l'automne en raison du coût que cela représente. Pour réaliser ce projet, la commune propose que les volontaires intéressés créent une association (voire adhèrent à une association existante – ex. Les jardins de Cydonia). Ainsi, une convention pourrait être établie entre cette association et la commune, convention précisant les moyens mis à sa disposition pour réaliser les opérations d'entretien ainsi que les modalités pratiques. Par ailleurs, la commune réaliserait l'achat d'une tondeuse autoportée d'une largeur de coupe de 100 cm, tondeuse de type semi-professionnelle. Sous certaines conditions, cette tondeuse pourrait être acquise directement par l'association si elle bénéficiait d'une subvention à 100 % par la Région à concurrence de 10 000 €. M. LONGUEPEE, Adjoint au Maire, propose d'accompagner l'association créée pour la circonstance, pour les démarches de dépôt de dossier permettant d'obtenir cette subvention.

Projet n° 3 : Réfection du garde-corps en bois du pont situé à proximité des jardins familiaux (carrefour rue du Mesnil/rue Buisson Chevreul/rigoles du lit de rivière). Le garde-corps en bois du petit pont situé à proximité des jardins familiaux est en très mauvais état.

C'est un problème de sécurité, mais également d'esthétisme.



Il est donc envisagé de procéder à la rénovation de celui-ci. Après étude, le coût de la fourniture des matériaux serait d'environ 2 000 €. Le menuisier de la commune pourrait réaliser sa confection et les services techniques en assurer la pose.

Après ces informations, Mme GERVAIS passe le relais à Monsieur le Maire.

Exposé sur les modalités de vote des projets par M. le Maire :

M. le Maire indique que le vote porte sur les 3 projets retenus.

Les modalités de vote sont les suivantes :

Les personnes présentes votent à main levée pour approuver le projet après sa présentation. Un vote numérique des projets aura lieu sur le site de la commune pour l'ensemble des administrés n'ayant pas voté lors des réunions. Un document explicatif des modalités de vote sera mis sur l'espace « conseils de quartiers » du site. Le vote sera possible du 19 décembre 2023 au 19 janvier 2024 (un vote par personne).

Les résultats seront communiqués à l'issue du comptage final des voix pour les votes en présentiel et les votes numériques recueillis pour chacun des projets.

Sur les 10 personnes présentes 2 sont d'un secteur différent et ne peuvent participer à ce vote.

VOTE DES PROJETS :

1^{er} projet :

Résultat du vote à main levée : 6 voix favorables sur 8 votants

2^{ème} projet :

Résultat du vote à main levée : 6 voix favorables sur 8 votants

Projet 3 :

Résultat du vote à main levée : 5 voix favorables sur 8 votants

M le Maire ajoute qu'en fonction des coûts de réalisation, il sera sans doute possible d'envisager de retenir les 3 projets. Le nombre total de voix attribuées à chacun d'eux définira l'ordre de réalisation.

A l'issue du vote, M. le Maire propose aux administrés de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent voir débattus.

Afin de garantir la sécurité, serait-il possible de mettre 2 miroirs à la sortie de la résidence des 2 fontaines (rue des Louveries), et d'en ajouter un second, rue des Bosquets.

[Réponse : cette demande sera examinée pour inscription au budget 2024.](#)

Rue des Louveries, il est demandé l'intervention de la Police Municipale en raison de la présence quotidienne de 2 camions en stationnement gênant, ce qui crée des tensions.



Réponse : M le Maire rappelle la procédure : Lorsqu'un stationnement abusif est constaté par la Police Municipale, celle-ci procède à un marquage au sol pour vérifier ledit stationnement. Lorsque celui-ci est avéré, elle essaie de contacter le propriétaire. Si l'immobilisation est constatée pour une durée supérieure à 7 jours, et sans nouvelle du propriétaire, elle pourra faire procéder à l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

Rue des Louverie, serait-il possible d'implanter des bornes de rechargement pour les véhicules électriques ?

Réponse : Le choix des emplacements et la pose des bornes de rechargement sont de la compétence de SQY. La priorité est donnée aux lieux de stationnement les plus fréquentés. Ce n'est pas le cas pour cette rue, ce qui ne permet pas d'espérer un accord de SQY.

Rue des Louveries, entre le 9 et le 11, les arbres ne sont pas taillés. C'est également un problème rencontré au niveau du mur de la « Criée » côté rue de la Prévenderie, ainsi que le long de la contre-allée au niveau de « Kiloutou » et « Del-ARTE ».

Réponse : Une mise en demeure sera adressée aux propriétaires par le service environnement.

Au cédez-le-passage de la zone de Castorama – côté N10, certains automobilistes refusent la priorité à droite afin de passer au feu vert situé juste après. Il serait nécessaire de remplacer ce cédez-le-passage par un « Stop ».

Réponse : La municipalité a organisé, en partenariat avec la Police Nationale, les Pompiers et les services de la Préfecture, une journée « alternative à l'amende ». Il s'agissait de responsabiliser les contrevenants sur les risques encourus pour leurs infractions au code de la route. Nous envisageons de mener ce type de campagne plusieurs fois à l'année. Pour ce qui concerne la pose d'un stop, cette demande sera étudiée par le service Adhoc.

Rue des Louveries il est nécessaire de faire ralentir les automobilistes. Par ailleurs, des camions déchargent des véhicules au niveau du garage situé dans le virage, ce qui pose un réel problème de sécurité.

Réponse : Pour ce qui concerne la vitesse rue des Louverie nous réfléchissons à la mise en place provisoire de coussins lyonnais. Quant-au déchargement de véhicules, l'Elus délégué à la sécurité est sur ce dossier.

Rue de la Prévenderie, dans la zone où sont situés les restaurants, en plus des problèmes de stationnement anarchique, il y a un risque d'accident, notamment en raison des véhicules qui arrivent sur la N10 en prenant la contre-allée en sens inverse.

Réponse : La difficulté dans cette zone, est que nous sommes sur un domaine privé. Chaque propriétaire d'une parcelle est également propriétaire d'une partie de la rue. L'action du Maire reste donc très limitée.

Actuellement il y a de gros problèmes de stationnement rue des Etangs. Qu'en-est-il de la rumeur sur une possible expropriation ?

Réponse : En ce qui concerne les difficultés de stationnement rue des Etangs, le problème vient des automobilistes qui se garent dans cette rue plutôt qu'au parking de la gare. Concernant la rumeur sur une possibilité d'expropriation, il n'y a rien de vrai. Il y a une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) concernant le quartier de la gare et la rue des Etangs entre dans ce projet. Bien que des promoteurs démarchent des propriétaires, il n'y a aucune autorisation, à ce jour, de la Mairie pour cela, pas plus d'ailleurs que pour d'éventuelles constructions.

Fin de la réunion 21 heures 45